



# L'autopartage dans le Pilat

Sous toutes ses formes



# Présentation du Parc du Pilat

## Parc Naturel Régional

- situé entre la Vallée du Gier et la Vallée du Rhône
- 48 communes et 17 villes-portes
- 4 intercommunalités
- 2 départements

→ Un territoire d'expérimentations



# L'autopartage en libre-service :

## Autopartage en libre-service :

### Principe :

- Apporter une solution de déplacement aux habitants, réduisant la dépendance à la voiture.
- 2 véhicules accessibles 24h/24

*Maison du Parc – Rue Bénaï - Pélussin  
Hôpital Rural – Place Abbé Vincent – Pélussin*

- Bientôt une troisième voiture en autopartage à Bourg-Argental
- Autopartage en boucle :

L'utilisateur doit rendre le véhicule à son point de départ

**→ Avantage : un réseau présent dans la région, notamment à Lyon, Saint-Étienne et Vienne.**



# L'autopartage en libre-service :

## Coûts d'utilisation :

### Prix à deux variables :

- Le nombre d'heures d'utilisation
- Le nombre de kilomètres parcourus

### Types d'utilisateurs :

- Les professionnels
- Les « privés » → particuliers
- Les touristes → L'Office du Tourisme effectue la réservation du véhicule pour le compte du visiteur
- Les agents et élus du Parc du Pilat

### → Avantages pour le Parc du Pilat :

- Ne paye que les kilomètres
- Tout compris : assurance et carburant
- Intéressement de 25% des recettes kilométriques des utilisateurs tiers



# L'autopartage entre particuliers :

## Autopartage entre particuliers :

- Actuellement, 6 groupes sont actifs au sein du Parc Naturel Régional du Pilat.
- 2 nouveaux groupes sont en cours de finalisation.
- 20 personnes se montrent potentiellement intéressées.
- Un outil de traçabilité des usages des voitures autopartagées sera déployé en 2025. Un outil demandé par l'assureur qui nous aide à faciliter l'autopartage entre particuliers.

